



M A I R I E D E L O N G A G E S



Urbanisme Travaux

Nouveaux aménagements • PLU

Education Ecoles

La kermesse • La rentrée • Les Chouettes

Mairie Infos

Editorial • Budget • ASVP • Incivilités

Associations

Dynamisme, résultats et projets

Le Village

Retour sur le premier semestre

HUMANITÉ ET SOLIDARITÉ

Ma fonction de premier magistrat de la commune m'amène à rencontrer les administrés dans leurs difficultés quotidiennes et je peux vous assurer que je mesure ainsi directement les effets de la crise sur leurs conditions de vie. Cette crise qui touche en premier lieu les plus défavorisés, en fera payer le prix, au bout du compte, à chacun d'entre-nous, suivant la place sociale qu'il occupe. Rappelez-vous, on a quand même su trouver des milliards d'euros pour, soi-disant sauver le monde de la finance de pertes insensées, alors qu'on nous disait peu de temps avant que les caisses étaient vides.

Rien n'a changé depuis et l'urgence sociale est à son paroxysme.

En attendant, la commune, le premier maillon de la République doit faire face par solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin, pour compenser le désengagement de plus en plus important de l'Etat.

Oui, l'Etat se désengage ! Etape supplémentaire il y a quelques jours avec les contrats de la Petite Enfance et des CLAE revus à la baisse, sous prétexte que certaines heures ne sont plus considérées comme pédagogiques. Qui va payer le différentiel ? Chaque citoyen pourra se forger sa propre opinion.

Trop, c'est trop ! Mais malgré tant d'injustice sociale, la municipalité poursuivra ses efforts autant que faire se peut. Il faudra certainement procéder à des choix pour trouver les équilibres financiers, car la crise ne fait peut-être que commencer. Le mot rigueur a d'ailleurs été lâché pour la première fois par Monsieur le premier Ministre François Fillon. Que cela pré-sage t-il ?!

Nous ne baisserons pas les bras pour autant, bien au contraire nous continuerons notre soutien aux associations et à l'éducation, nos investissements pour l'urbanisation, pour la réfection et l'entretien des bâtiments publics, nous aiderons avec le CCAS les dossiers des plus fragiles, etc. Et nous veillerons avec beaucoup de sérieux à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Dans cette période difficile, incertaine, soyez assurés qu'encore plus aujourd'hui qu'hier, vos élus et le personnel municipal sauront se montrer présents sur le terrain.

Face à cette crise, le meilleur rempart sera la solidarité, la force de nos relations sociales et l'humanité de nos rapports.

Patrick Massarutto

Toutes les informations municipales sur www.mairie-longages.fr

Contact mairie 05 61 87 44 12 • Comité de rédaction : Patrick Massarutto, commission communication
Photos, conception, réalisation : commission communication - Imprimerie : Imprim d'Oc - Toulouse

Vols / Vandalisme

Les vols dans les locaux municipaux destinés aux habitants, sur la voie publique et dans les maisons prennent une ampleur inquiétante.

Vandalisme et dégradation du mobilier urbain constituent un préjudice important au détriment du cadre de vie de la collectivité et pèsent sur le Budget Municipal.

Les normes de conception et d'utilisation de mobilier urbain, les contraintes de sécurité dans des locaux publics obligent à l'utilisation de matériaux et de matériels extrêmement coûteux.

Inéluctablement, cela attire la convoitise de personnes peu scrupuleuses et peu respectueuses du bien public. C'est ainsi que des quantités importantes de câbles électriques, mobilier bois et aluminium, plantations disparaissent, le plus souvent la nuit.

La liste des actes de vandalisme s'allonge dangereusement sur le territoire de notre commune. Le coût de réparation, remplacement et/ou enlèvement, atteint des sommes déraisonnables pour le budget d'une commune comme Longages.

Si les responsables de tels actes mesuraient à quel point il est décourageant de voir les efforts collectifs pour embellir son village, proposer des activités, des structures et du matériel aux associations réduits à néant, ils mettraient leur lâcheté nocturne de côté et pourraient ainsi dépenser leur énergie à soutenir des bénévoles dans des associations sportives, culturelles ou de loisirs qui ne demandent qu'à accueillir des bonnes volontés.

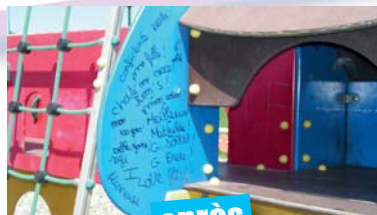
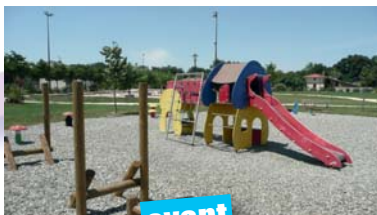
Voici donc un petit rappel à tous ceux qui, concernés par les lignes ci-dessus, vont devoir un jour payer leurs actes :

Civilité

- Trier les ordures
- Aider les personnes âgées ou handicapées
- Donner son sang
- La politesse
- Se dévouer pour la collectivité
- Le bénévolat

Incivilité

- Les insultes
- Les discriminations raciales, physiques, sexuelles...
- La pollution volontaire (jeter des papiers, des mégots par terre...)
- Fumer dans un lieu public
- Se garer sur une place réservée aux handicapés
- Le tapage nocturne
- Les tags sur les murs
- Ne pas respecter les emplacements de parking
- Les dégradations de biens publics et privés ■



Agent de surveillance de la voie publique



Depuis quelques semaines maintenant, un agent de surveillance de la voie publique est chargé de missions de police et municipales. Cette tâche, souvent mal perçue par la population, est pourtant d'une très grande utilité quotidienne pour la collectivité.

SES MISSIONS - Surveillance des voies publiques

Il a exclusivement compétence pour constater par procès verbal, les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, c'est-à-dire :

Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules - Art.L.130-4 et R.130-4 du code de la route

Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs

Constater les animaux errants, la dégradation des biens publics

Constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule - Art. 211-21-5 du code des assurances.

Il peut également constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics. Art. L.1312-1 du code de la santé publique. Il peut être désigné par le maire pour rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage. Art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995.

En outre, tous les arrêtés municipaux et préfectoraux sont de sa compétence en ce qui concerne leur respect et leur application.

Prévention aux abords des lieux et bâtiments publics

Il participe à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécurise le passage des piétons sur la voie publique. Il renseigne les usagers de la voie publique. ■

Comment lutter contre la canicule

	Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).		Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour laisser pénétrer la fraîcheur.
	Boire au minimum 2 litres d'eau par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.		Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.
	S'habiller de vêtements aux tissus clairs , légers et naturels. À l'extérieur, porter casquette ou chapeau.		N'hésitez pas à demande l'aide (parent, voisin, médecin).
	Rechercher les endroits frais et à l'ombre.		Passer, si possible, 2-3 heures par jour dans un endroit frais (supermarché...)

Comprendre un budget communal

Quelques principes

Chacun des citoyens, en fonction de ses revenus et de ses dépenses détermine son budget. Il peut ainsi gérer son quotidien. Si ses revenus par rapport à ses dépenses le permettent, il peut emprunter pour se constituer un actif. Ses investissements généreront de nouvelles dépenses de fonctionnement. Une commune a les mêmes exigences. Aujourd'hui le contexte économique, social et financier invite à la prudence.

Qu'est ce que le budget ?

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il constitue un acte majeur dans le cycle annuel de la vie de la collectivité. Il traduit les choix politiques de l'équipe dirigeante en terme de gestion des services publics et de réalisation d'équipements. À travers le budget, c'est la commune et ses habitants qui sont concernés. Il s'agit en effet de satisfaire les services d'aujourd'hui tout en préparant la satisfaction de ceux de demain.

Deux sections : fonctionnement et investissement
Il se compose de deux sections distinctes.

• La section de fonctionnement correspond aux recettes et aux dépenses des services communaux. Les recettes sont essentiellement composées des impôts locaux, des dotations de l'État et des compensations. Au niveau des dépenses, les frais à caractère général représentent 26,79 % et les frais de personnel 28 %.

- La section d'investissement correspond aux recettes et aux dépenses à moyen ou long terme pour le patrimoine communal.

Les différentes étapes d'un budget communal

Le débat d'orientations budgétaires

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Maire soumet au conseil municipal les actions prioritaires pour l'année. Lors de cette séance, il présente aussi les principales lignes de la loi de Finances.

Le budget primitif

Il correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il est présenté par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Le budget primitif énonce les moyens financiers correspondants aux charges et aux projets définis lors du débat d'orientation budgétaire. Il fixe le montant des impôts locaux et les taux. Il autorise le Maire à percevoir les

recettes et exécuter les dépenses dans les limites de crédits.

Les décisions modificatives

Si besoin est, elles autorisent au cours de l'année de nouvelles recettes et de nouvelles dépenses qui viennent en complément du budget primitif.

Le compte administratif

Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune dans l'année. Il doit être présenté en Conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice.

Bilan de l'exercice 2009

L'année 2009 se clôture avec :

- en fonctionnement : un excédent de 707 410,23 €
- en investissement : un déficit de -510 084,85 €

L'excédent de fonctionnement est affecté en couverture du déficit d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2010.

Les évolutions en 2010

La Contribution Economique Territoriale remplace la Taxe Professionnelle depuis janvier 2010 en France.



L'année 2010 est une année de transition où un mécanisme de compensation relais est en place de façon à garantir à chaque collectivité un produit suffisant. À partir de 2011, les collectivités percevront directement la C.E.T. Par le mécanisme d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) les communes qui, après réforme disposeront d'un supplément de ressources seront écartées au profit de celles qui constateraient un besoin de financement. La commune, si elle est compensée financièrement devient, malgré tout, moins libre car jusqu'en 2009 elle avait la possibilité de faire varier le taux de la TP. Depuis 2010 elle ne peut agir que sur une partie de ce taux.

En bref

RAPPEL

A compter du 1^{er} septembre 2010, l'accès aux infrastructures sportives du stade se fera uniquement par l'entrée principale. L'accès par le chemin de Sabatouse sera uniquement réservé aux services techniques et de secours.

BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif comprend l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes annuelles de la collectivité du 1^{er} janvier au 31 décembre.

■ Section de fonctionnement pour 2010

Elle regroupe toutes les recettes et les dépenses de fonctionnement permettant à l'ensemble des services municipaux de fonctionner.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 851 518 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 851 518 €

Les principales dépenses de Fonctionnement

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général comprennent des charges en constante augmentation, comme les charges liées à l'énergie, aux télécommunications, à la restauration scolaire et à l'entretien du patrimoine communal.
- Les charges de gestion courante comprennent les contributions aux organismes, notamment aux syndicats, les subventions aux associations, le contingent incendie et les autres dépenses obligatoires.

Les recettes de Fonctionnement

Les recettes 2010 font apparaître une diminution importante des dotations et compensations de l'Etat. Les principales dotations de l'Etat se décomposent comme suit :

- La Dotation Globale de Fonctionnement
- La Dotation de Solidarité Rurale Péréquation
- La Dotation de Solidarité Rurale 2^e fraction
- La Dotation Nationale de Péréquation

Les finances locales

Taux des 3 taxes directes locales pour 2010

La taxe professionnelle, supprimée, est remplacée par la cotisation foncière des entreprises. La compensation relais attendue dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle s'élève à 124 192 €.

Le taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti) ont été majorés de 2 %, ce qui représente un produit supplémentaire de 8 613 €.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	9,71 %
Taxe foncière propriété bâtie	15,95 %
Taxe foncière propriété non bâtie	81,58 %

L'augmentation de la fiscalité locale ne permet pas de combler les pertes de recettes qui s'additionnent aux accroissements des dépenses subies encore cette année. Néanmoins, l'effort de maîtrise de la gestion communale entrepris doit permettre d'améliorer encore les services offerts à tous les Longageis.

■ Section d'investissement pour 2010

Toutes les dépenses qui contribuent au développement du patrimoine de la commune (construction de locaux neufs, aménagement des bâtiments existants, équipement informatique, etc.).

Les recettes d'investissement sont constituées de la CAF (Capacité d'AutoFinancement) qui correspond au prélèvement de l'excédant de fonctionnement augmenté des taxes (FCTVA, TLE), des subventions d'équipements reçues et des emprunts. Montant total : 3 662 504 €.

Les dotations de l'Etat Elles progressent moins vite que l'inflation

Alors que l'inflation est annoncée à 1,2 % dans la loi de finances 2010, cette même loi indique que les dotations que l'Etat verse aux communes subiront une réévaluation de 0,6%. Il s'agit donc d'une contrainte supplémentaire qui contribue à la baisse du pouvoir d'achat des communes.

Quelques chiffres clés 2010

- Nombre d'habitants : 2494 (recensement 2009)
- Budget communal : 5 514 012 €
- 1 851 518 € en fonctionnement
- 3 668 504 € en investissement
- Montant des frais de personnel : 735 200 €
- Montant des impôts et taxes : 566 023 €
- dont contributions directes : 441 431 €
- Dotation globale de fonctionnement (DGF de l'Etat) 380 771 €

ACCES ET REGLEMENTATION DES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A ce jour, la Communauté de Communes Garonne Louge accède à la déchetterie de Carbonne. Pour les particuliers, la communauté de communes a décidé de créer une aire réservée aux déchets verts (tonte pelouse, taille de haies, branchages).

Ce dépôt qui s'ajoute à la déchetterie de Carbonne fonctionne tous les samedis de 9 h à 13 h suivant un règlement analogue pour les déchets verts à la déchetterie de Carbonne.

Il est strictement réservé aux particuliers apportant moins de 1,5 m³/jour de déchets. Les utilisateurs, habitants exclusifs des communes de Capens, Noé et Longages devront avoir la vignette d'accès aux déchetteries délivrée par la mairie de leur domicile.

Accès réglementé et surveillé, interdit aux professionnels

Ouverture au public le samedi de **9 h à 13 h** pour des véhicules munis de la vignette et ne dépassant **pas 3,5 tonnes**.

Déchets autorisés

- Bennes déchets verts : herbe, feuilles, tonte de pelouse
- Dépôt de branchages : branches de bois, taille de haie ou d'arbustes (ø inférieur à 10 cm).

Quantités autorisées

1,5 m³/jour/foyer dans chacune des déchetteries.

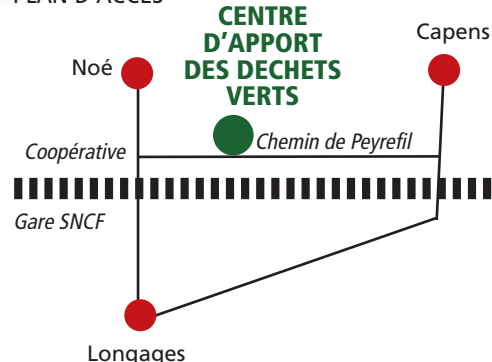
Pour la déchetterie de Carbonne, des quantités supérieures sont autorisées aux tarifs suivants : **71,23 €/tonne** pour les déchets verts et branchages.

Accès RD10b - Chemin de Peyrefil 31410 Noé.

Renseignements

Communauté de Communes Garonne-Louge
Mairie de Capens 31410 Noé - 05 61 98 04 87
com-com-garonne-louge@orange.fr

PLAN D'ACCES



Les relations de bon voisinage

LES DÉJECTIONS CANINES OU CROTTES DE CHIENS

Ce que dit la loi

Toutes les déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont formellement interdites. S'ils ne récupèrent pas les besoins de leur chien, les contrevenants seront passibles d'une amende de 38 €, pouvant s'élever à 150 € en cas de récidive.

Le plaisir qu'on peut prendre à se promener dans les rues de notre village dépend pour beaucoup de la propreté de ses trottoirs. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !

Très négatives pour l'image du village, les crottes de chiens sont aussi coûteuses pour la collectivité, dangereuses pour les piétons et inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique.

Toutes ces nuisances résolues par de simples sacs plastiques... Pensez-y !

LES CHIENS ABOYEURS

Ce que dit la loi

Si un chien ne cesse d'aboyer dans votre voisinage, vous pouvez prévenir la Mairie ou l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui viendra constater les faits et avertir, voire poursuivre le propriétaire.

Vous êtes vous assuré que votre chien n'aboie pas durant votre absence ?

Ce bruit intense et répétitif est rapidement insupportable pour les voisins. De plus, il s'agit d'un symptôme de mal-être chez votre animal et une visite chez le vétérinaire s'impose. Si vous connaissez le propriétaire du chien aboyeur, allez d'abord l'informer aimablement du problème. Comme le chien aboie pendant son absence, il ne peut pas être au courant de la situation !

LES PLACES RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Ce que dit la loi

Le stationnement par des personnes valides sur les places réservées aux personnes handicapées est interdit.

Les contrevenants encourent une amende de 38 €.

Certaines places de stationnement de voiture, très bien placées et proches du centre

ville sont réservées aux personnes handicapées. Seules les personnes disposant d'une carte et l'ayant placée en évidence dans leur véhicule ont l'autorisation d'occuper ces places.

Il ne s'agit pas d'un passe-droit mais de la reconnaissance du handicap de ces personnes. C'est pourquoi nous leur offrons la possibilité de s'approcher au plus près des zones piétonnes où elles pourront évoluer dans un espace sécurisé.

Soyons compréhensifs, laissons ces places à qui de droit et allons nous garer plus loin !

LES NUISANCES SONORES

Ce que dit la loi

Décret 95-408 du 18 avril 1995 et article 1336-7 du Code de la santé publique

"Tout bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisin est répréhensible"

Article R.623-2 du code pénal

Les auteurs ou complices de bruits injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité des habitants peuvent être verbalisés.

Les heures de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses...) sont fixées par arrêté préfectoral.

Le volume sonore maximum de 80 décibels ne peut être dépassé.

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Chaque habitant est tour à tour auteur et victime du bruit ; chacun peut donc contribuer à réduire les bruits au quotidien pour une meilleure qualité de vie dans notre village. Le bruit, c'est l'affaire de tous !

• Dans les habitations, avant d'utiliser des appareils ménagers sonores (lessive, mixer...), de pratiquer ou écouter de la musique ou de faire une activité bruyante (bricolage, tonte...), pensons aux voisins : n'abusons ni des décibels ni de la durée !

• Le bricolage et la tonte des pelouses ne peuvent s'effectuer qu'aux heures réglementaires.

Le confort auditif n'est pas un luxe car les agressions sonores intenses ou répétées ont des répercussions sur notre santé. Prenons soin de nos oreilles... et de celles de nos voisins !

LES DECHETS VERTS

Ce que dit la loi

Le code civil définit les règles de plantation des végétaux

Les articles 2212-2 et L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales autorisent le Maire à adresser aux propriétaires de terrains à l'abandon une mise en demeure de défrichage et de nettoyage du terrain.

L'entretien des jardins passe nécessairement par une production de déchets verts. Qu'en faire ?

• La meilleure solution, si on a la place, est de les composter dans son propre jardin. Le compost ainsi obtenu peut retourner au jardin en servant d'engrais ou de paillage pour l'hiver.

• Si vous n'avez pas la possibilité d'installer un composteur, le mieux est d'apporter vos déchets verts à la déchetterie où ils pourront être valorisés.

• Si vous envisagez le brûlage de ces déchets, pensez à prendre toutes précautions pour éviter tout incendie ou propagation du feu. Pensez à vos voisins et leur bien-être. Pensez au vent qui peut se lever, tourner et donc faire dégénérer une situation que vous ne pourriez plus maîtriser.

LES TAGS ET GRAFFITIS, DES ACTES DE VANDALISME

Ce que dit la loi

Le tag est interdit par les articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal

La peine prévue est une contravention de 3 750 € pour des dommages légers et peut atteindre 15 000 €.

Ces amendes peuvent être assorties d'une peine de travail d'intérêt général ou d'une peine de prison ferme selon la gravité du graffiti, l'endroit où il a été fait et les produits utilisés.

Effectuer tags et graffitis sur des bâtiments publics ou privés est un délit. Ces dessins sauvages contribuent à la dégradation des espaces urbains.

La pose d'affiches n'est acceptée que sur les panneaux et colonnes acceptés à cet effet. De même, la pose d'autocollants sur les candélabres est strictement interdite. Le personnel de la mairie reste à votre disposition pour vous indiquer l'endroit où vous pouvez diffuser librement votre information.

Le livre du mois - L'homme qui m'aimait tout bas - Eric Fottorino



Ce récit est une histoire d'amour. Si vous ne savez pas ce qu'est l'amour filial, lisez ce livre émouvant. Il vous servira d'étalon pour mesurer le vôtre.

Eric Fottorino, l'actuel directeur du *Monde*, est un enfant adopté. Quel amour !

Eric Fottorino voue à son père adoptif, Michel Fottorino, une reconnaissance sans bornes («naissance» s'entend dans ce mot). Il le prend pour modèle, fait du vélo comme lui, veut devenir kiné comme lui. En fait, les deux hommes ne se ressemblent pas. Mais Eric, fils de Zorro, ne s'étend guère sur les différends. Il renoncera au Tour de France à 18 ans et à la carrière de masseur. Le fils n'a pas ses mains, qu'il admire.

Michel Marx Fottorino n'a qu'un défaut : il ne répond

à aucun courrier administratif et c'est la catastrophe. Ce père tant aimant, tant aimé, se tirera une balle de fusil dans la bouche, un soir, sur un parking désert.

Ce récit n'est pas un roman, tant son authenticité éclate : «Aurais-je pu l'empêcher» se répète ce fils tant aimant, tant aimé.

Toute sa tendresse part à la recherche de la faille. Faut-il appeler ça suspense ?

«L'approcher au plus près», voilà le but de ce livre, qui inspire le respect.

Ecoutez la dernière page, écrite pour sauver son père de l'oubli, le garder beau dans sa mémoire et la mémoire des hommes.

Henri Heurtebise

Urbanisme - Travaux

Développement des espaces verts



Afin d'améliorer notre cadre de vie, la Commune a procédé à de nombreuses plantations ces derniers mois. Ainsi, après le chemin de Bérat et le jardin du Cirque Besson, nous avons fait des plantations sur une parcelle au bord du rond-point de la Mairie ainsi qu'autour de la nouvelle école maternelle. Une trentaine d'arbres ont été plantés autour du lac de Sabatouse et nous avons installé trente jardinières tout au long de la rue de l'Hôpital.

Cet effort devrait se poursuivre au cours des prochains mois et chacun des aménagements de voie s'effectuera dans ce souci de réintroduire un maximum d'espaces verts. ■



Nouveau mobilier urbain

Comme vous avez déjà pu le constater, la Commune rénove et complète progressivement son mobilier urbain. Des jardinières ont été disposées tout au long de la rue de l'Hôpital ; des poubelles ont été remplacées ou nouvellement installées ; des tables de pique-nique ont été mises en place autour du grand lac de Sabatouse et à l'Arboretum.

Dans les prochains mois, ces nouveaux équipements seront complétés par des bancs autour du lac de Sabatouse et au jardin du cirque Besson et des plots de trottoir de part et d'autre des accès aux garages et habitations pour empêcher le stationnement sur les trottoirs.

Dans un souci de respect de l'environnement et d'utilisation de matériaux recyclables, la Mairie a opté pour des équipements en bois. ■



Signalétique : plus et mieux

La Municipalité a lancé un appel d'offres en vue de rénover et compléter sa signalétique.

L'entreprise a été choisie. De nouveaux panneaux devraient être installés au cours de l'automne 2010. ■



Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Afin de redéfinir un projet global de développement pour la Commune, qui soit en cohérence avec le SCOT du Sud Toulousain en cours d'achèvement, le Conseil Municipal de Longages a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuel. A cet effet, un appel d'offres a été lancé et le bureau d'études Urbascope a été choisi.

L'étude débutera en septembre prochain et devrait durer environ deux ans.

Vous serez informés des différentes étapes de l'étude grâce à notre bulletin d'informations municipales, du site de la Mairie et de tableaux d'affichage disposés en Mairie. Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet d'aménagement et de développement (PADD), étape préalable à la définition des zonages. ■

Ça y est !! Tout est en place

Depuis la rentrée de janvier, les primaires ont investi la totalité des locaux rénovés, où quelques menus aménagements restent encore à réaliser dans la salle d'expression corporelle (ancienne cantine) dont profite aussi le CLAE, dans le temps périscolaire. La salle d'anglais est enfin équipée d'une classe mobile (équipement informatique spécifique) soutien pédagogique apprécié par les enseignants comme par les élèves. ■



Le potager des tout-petits

Côté maternelle, nos petits jardiniers en herbe ont planté et semé quelques légumes. Avec une grande fierté... de jardiniers... Ils ont pu faire goûter leur récolte à leurs parents. ■

La kermesse de fin d'année scolaire

La traditionnelle kermesse a clôturé une fois de plus l'année scolaire. Des stands toujours aussi attractifs étaient animés par les bénévoles, associations de parents d'élèves et enseignants. Les jeux d'eau ont été favorisés par un temps exceptionnel. L'après-midi s'est achevée par les grillades servies jusqu'à la tombée de la nuit. Petits et grands étaient ravis de cette journée. Merci à tous...



Les Choupettes CRECHE INTERCOMMUNALE

Cette première année de fonctionnement s'est achevée par une rencontre entre parents, personnel de la crèche, responsables de la Mutualité Française et élus de la Communauté de Communes pour faire un bilan qui s'avère extrêmement positif et prometteur pour l'avenir.

A la prochaine rentrée, l'organisation optimisée des plannings permettra un taux de remplissage maximum pour faire face à une demande de plus en plus importante. Cette rencontre s'est clôturée par un apéritif dînatoire où chaque famille avait apporté une part du festin, partagé dans la plus grande convivialité.

Pour toute information concernant la crèche intercommunale, s'adresser directement à la Communauté de Communes Garonne Louge - Mairie de Noé 1, Esplanade Abolin 31410 Noé Tél. 05 61 98 04 87 et demandez Aurore.

Livret d'accueil sur <http://www.mairie-longages.fr/EducationCrecheParent.htm> ■





Du bio dans les assiettes ?

Une délégation de la Commission cantine a participé le dimanche 6 juin 2010 à une conférence sur le thème «**le bio dans la restauration scolaire**» à l'Office du Tourisme de Martres-Tolosane. Malgré de fortes contraintes d'approvisionnement et de la probable augmentation du coût des repas, la Commission s'est donné pour objectif, à partir de la rentrée de septembre, d'étudier et de proposer des produits bio dont la fréquence restera à définir. ■



Relation petite enfance de Longages

Action

– Notre municipalité tient toujours à la disposition des assistantes maternelles de la commune, la salle du Foyer du Rabé pour leurs rencontres quotidiennes.

– Depuis le mois de mars 2010, ont lieu tous les lundis matin des rencontres

entre les enfants de la crèche intercommunale de Longages et les enfants en garde chez les assistantes maternelles de la commune. Les enfants ainsi réunis peuvent profiter de la salle de motricité et autres activités.

– Toujours dans le cadre de ces rencontres, en mai dernier les enfants de plus de 2 ans ont pu se réunir autour d'un pique-nique géant à l'Arborétum de Longages.

– Le mardi 15 juin 2010, les enfants de plus de deux ans en garde chez les assistantes maternelles ont pu bénéficier d'une matinée à l'école maternelle, avec une activité, un goûter et une récréation avec les petits écoliers de la classe "Petite Section".

– Le 21 juin, pour la fête de la musique, une matinée musicale a été organisée à la crèche.

Service de la relation Petite Enfance

– Remise à jour régulière de la liste des assistantes maternelles de Longages.

– Mise en place et remise à jour d'une liste de disponibilités de ces mêmes assistantes maternelles. Cette dernière a pour but de faciliter les recherches des parents désireux de trouver un mode de garde pour leur(s) enfant(s). Ces deux listes sont déposées au secrétariat de la mairie, sur son site internet, à la crèche intercommunale, auprès de l'association L.A.M.A. (Regroupement d'assistantes maternelles) et du Centre Social de Carbonne.

– Aide aux parents pour la recherche d'un mode de garde.

– Accueil des nouvelles assistantes maternelles professionnelles de la Petite Enfance sur la commune.

– Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 19 h pour tous renseignements liés à la Petite Enfance.

– Proposition de rendez-vous personnalisé.

Pour tous ces services, la relation Petite Enfance est en contact avec l'Unité Territoriale de Cazères, le Centre Social de Carbonne, le Conseil Général de la Haute-Garonne et le bureau de l'association L.A.M.A.

Vous pouvez contacter Carine Monnac

Tél/Fax 05 61 87 49 89 – 06 65 23 30 42 – laurentmonnac@aol.com



Pour la rentrée 2010/2011

La rentrée du jeudi 2 septembre à 9 h verra l'**ouverture de la cinquième classe de maternelle.**

Calendrier scolaire Zone A

Académies de : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

Vacances	date de fin des cours	date de reprise
Rentrée scolaire des enseignants		mercredi 1 ^{er} septembre 2010
Rentrée scolaire des élèves		jeudi 2 septembre 2010
Vacances de la Toussaint	samedi 23 octobre 2010	jeudi 4 novembre 2010
Vacances de Noël	samedi 18 décembre 2010	lundi 3 janvier 2011
Vacances d'hiver	samedi 26 février 2011	lundi 14 mars 2011
Vacances de printemps	samedi 23 avril 2011	lundi 9 mai 2011
Vacances d'été	samedi 2 juillet 2011	lundi 5 septembre 2011 ■

Associations

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Forum des Associations

Foyer du Rabé

organisé par la commission Assos

Prendre contact avec Pierre Condojanopoulos

*Pour pratiquer un sport, partager un loisir, s'inscrire dans un programme culturel, rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes, les Longagiens bénéficient d'un large choix auprès de **33 associations** qui s'activent toute l'année. La commune soutient leur action par la mise à disposition de locaux et de matériel, par les aménagements faits dans les bâtiments ou les espaces utilisés et par des subventions.*

CLA-Fou'tis

Cette année encore, la fête du village a été le théâtre de rencontres, jeux, compétitions, animations, apéritifs et danses qui ont pu ravir des plus jeunes aux plus anciens dans une ambiance très chaleureuse.

L'équipe de CLA-Fou'tis qui s'étoffe chaque jour un peu plus avec l'arrivée de la jeune génération, a bien réussi l'organisation de ce qui marque chaque année au 15 août la vie de la commune.

Les festivités d'automne à venir ne font que confirmer ce dynamisme. ■



Labour Passion : une collection qui roule

Courant mai, il est de tradition dans notre Association de sortir les tracteurs de leur léthargie hivernale. Pour ce faire, une randonnée spécifique est prévue : la sortie «dégommage». Cette année, c'était le jeudi de l'Ascension et il ne faisait pas beau du tout : il a plu toute la journée. Mais, ce qui est prévu devant être fait, les plus motivés se sont regroupés au Lac de la Linde, puis ont rejoint Peyssies et sa salle des fêtes bien accueillante ! Mais auparavant, ils ont dû se plier au règlement : décorer et fleurir les tracteurs puis participer à quelques jeux d'adresse au départ, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. L'année prochaine, c'est sûr, il fera beau !

Une autre coutume locale consiste à effectuer une randonnée sur un week-end presque entier avec bivouac pour la nuit. Cette balade a eu lieu les 12 et 13 juin. La destination était le village de Mondavezan où nous pouvions disposer d'une salle pour manger (avec ce satané mauvais temps, il vaut mieux assurer...).

Donc, départ le samedi après-midi du lac de la Linde, encore une fois et avec le petit retard habituel. Le temps est assez clair et le convoi suit des petites routes qui serpentent entre les champs de céréales. Lafitte-Vigordane est traversé puis nous atteignons St-Elix-le-Château où nous retrouvons quelques membres dont André qui s'est chargé d'organiser notre accueil à Mondavezan.

Le groupe est maintenant complet et plus de la moitié du parcours est effectuée. Donc, la fin ne devrait être qu'une simple formalité. Mais, c'est sans compter sur la surprise que nous a réservée André : la traversée du grand bois. Des pentes impressionnantes, des virages

serrés, des arbres à perte de vue. Cependant, la traversée se fait sans que nous n'ayons subi la moindre perte. Et ainsi nous arrivons à Mondavezan : rangement des tracteurs, préparation des tables, allumage du feu, installation du bivouac et..., il commence à pleuvoir !

Mais, grâce aux installations mises à notre disposition par la municipalité, la soirée se déroule parfaitement. Par contre, dehors il pleut et les campeurs vont devoir affronter l'humidité.

Le lendemain : petit déjeuner, démontage du campement, discussion devant les tracteurs avant le défilé dans les rues du village, allumage du feu, préparation du repas, apéritif, repas, nettoyage de la salle et il faut déjà repartir. Mais ce coup-ci, nous évitons le grand bois...



Notre prochain rendez-vous

- les 4 et 5 septembre : «Antic'Agri» à Longages.

Concours de labour de motoculteurs et tracteurs anciens, démonstrations de travail du sol avec des outils d'autrefois, exposition de véhicules d'époque, tracteurs, motoculteurs, moteurs fixes et industriels avec une surprise de «taille». ■

Les Amis de Longages Sauvegarde du patrimoine

Cette année nous avons organisé comme l'an dernier une visite des jardins privés du village. Cette manifestation, mise en place conjointement avec le Ministère de la Culture, avait été un grand succès l'an dernier puisque plus de 100 écoliers et 70 adultes sont venus en 2009 visiter les potagers et les jardins fleuris de notre village.

L'édition 2010 s'est déroulée les 3, 4 et 5 juin, le vendredi était réservé aux enfants des écoles et 4 classes sont venues visiter avec leurs instituteurs nos jardins et découvrir les outils d'hier à aujourd'hui car le thème 2010 était « le jardinier et ses outils ».

Cela a été pour nous l'occasion de faire découvrir de vieux outils souvent oubliés, de la faux au sécateur en passant par des outils rappelant le passé viticole du village.

Le samedi, 25 personnes sont venues et le temps ayant été moins clément le dimanche une dizaine de personnes ont pu admirer le potager fleuri d'Aline ou le magnifique marronnier de Californie



d'Annie et Primo et récupérer quelques carats du caroubier. D'ailleurs savez-vous que chaque graine de cet arbre contenue dans l'énorme gousse fait le même poids et sert de mesure pour les diamants ? Nous nous retrouverons ensuite lors des Journées Européennes du Patrimoine le dimanche 19 septembre toujours en partenariat avec le Ministère de la Culture.

Cette année nous allons visiter les communes de Capens, Longages et Noé. Ces 3 communes si proches qui se trouvent dans la même intercommunalité « Garonne-Louge » recèlent des endroits cachés du public.

A Capens vous visiterez le village et nos bénévoles vous raconteront quelques anecdotes étonnantes. A Longages, les sœurs de l'ordre de Fontevault ont dirigé le village du XII^e siècle jusqu'à la Révolution et les traces qu'elles ont laissées au travers du parc du Couvent et son magnifique pigeonnier lavoir, du Prieuré et de l'église, démontrent une puissance et une richesse importante. A Noé, enfin, nous découvrirons comment les Comtes de Noé ont façonné le village au travers de la Maison de Pardailhan et le presbytère qui est un vestige de l'ancien château des comtes.

Rendez-vous donc le dimanche 19 septembre pour découvrir l'histoire locale. Nous vous rappelons que ces visites sont gratuites et assurées par des bénévoles passionnés par notre histoire. Vous serez informés sur le site de la mairie et par voie d'affichage des points de rendez-vous des différentes visites. ■

Académie Taekwondo Longages / Saison 2009/2010

Notre saison s'est terminée le mercredi 30 juin avec la remise des résultats du passage de grade. Cette année notre club a très bien progressé, 59 licences contre 42 l'an passé. Nous avons participé à 13 compétitions avec de très bons résultats : <http://www.mairie-longages.fr/Assos/AssoTaek.htm> ou www.tkdlongages.fr

Après des vacances bien méritées, nous nous retrouverons en Septembre et nous vous espérons très nombreux. Les essais sont gratuits toute l'année et les conditions sont étudiées pour chacun. Une semaine "Viens découvrir le taekwondo" est organisée du 25 septembre au 2 octobre 2010, à l'initiative de la Fédération Française de Taekwondo. Nous serons présents pour le Forum des associations de Longages le 25 septembre. Nous rappelons que le Taekwondo est un art martial qui procure aux enfants : maîtrise de soi, confiance, discipline, respect, souplesse. Pour les adultes, il est anti-stress, défoule, assouplit et permet de se défendre également. Contacts : 06 11 87 78 48 ou 06 66 54 64 61 • Site : <http://www.tkdlongages.fr>



Associations • Contacts

Potard Bernard
Président de **L'A.C.C.A**
Contact 05.81.44.02.70

Potard Aline
Présidente **Les Amis de Longages
Sauvegarde du Patrimoine de Longages**
Contact 05.61.87.20.71

Naudin Patrice
Président **Singes Noirs Pélerins**
Chemin de la Peyonne 31410 Longages

David et Renaud Marquié
Présidents de **Long'Age Production**
Contact 06.21.50.86.56

Strauss Norbert
Président de **La Boule Longagienne**
Contact 05.61.87.16.40

Soula Daniel
Président de **Lambert Moto Cross**
Contact 05.61.87.69.50

Maitrot Frédéric
Président du **C.L.A.A.C.**
Contact 05.61.8756.26

Villeret Laurence
Présidente de **L'A.S.L. - Football**
Contact 05.61.87.29.01

Condojanopoulos Jean-Pierre
Responsable **Foot Loisirs**
2, bis impasse Le Clos des Vignes, 31410 Longages

Darbas Liliane
Présidente de **Longages Randonnée Pédestre**
Contact 05.61.87.40.63

Brunel Marc
Président **Temp'Ô**
Contact 05.61.90.49.87

Pereira José
Président **Geste Pétaque Longagienne**
Contact 05.61.87.50.75

Monnac Carine
L.A.M.A. Les assistantes Maternelles de Longages
Contact 05.61.87.49.89

Marty Fatima
Présidente de la **Chorale de Longages**
Contact 05.67.15.00.58

Marquié Gérard
Président de **Terre Nette**
Contact 05.61.87.21.65

Gaudin Bruno
Président du **G.A.P.E.**
Contact 05.61.97.05.43

Marquié Liliane
Présidente **Comité Longages-Noé d'usagers
du Transport Ferroviaire**
Contact 05.61.87.21.65

Charrière Danièle
Présidente du **Foyer du Rabé**
Promenade du Rabé 31410 Longages

Gouvernet Martine
Présidente de **Cla Fout'is**
Contact 09.71.53.24.55

Viller Angéline
Présidente **F.C.P.E.**
Contact 05.61.98.04.03

Rivière Gérard
Secrétaire de **Harmonie Batterie Fanfare**
Contact 05.61.87.48.49

Laveran Dominique
Président du **Judo Club de Longages**
Contact 05.61.87.45.26

Teychenne Didier
Président de **Labour Passion**
Contact 05.61.97.27.73

Daraud Stéphane
Correspondant **Les Pagaillos - Rugby Vétérans**
Contact 05.61.87.93.90

Ségala Bernard - Contact 05.61.87.06.13
Monsieur DUPUY Jean-Pierre - Contact 05.61.91.79.25
Présidents de **L'U.S.L.R. XV**

Commengue Michel
Président de **La Pêche**
Contact 05.60.87.43.24

Revaud Éric
Président **Les Scorpions - Foot US**
Contact Lætitia 06.84.22.36.82

Brouard Jean
Président de **L'Amicale du 3^e Age**
Contact 05.61.8743.48

Mahdjoub Abed
Président du **Taekwondo**
Contact 06.66.54.64.61

Bouffil Alain
Président **Longages Espoir Cycliste**
Contact 05.61.87.05.76

Mara Rémi
Président du **Tennis**
Contact 05.614.97.98.05

Dominault Éric
Président **Rêve de Garonne**
Contact 05.61.87.99.81

Le Village



Samedi 5 et dimanche 6 juin à Mauzac ECO ARTIBAT : DES ARTISANS AU SERVICE DE L'ÉCO-HABITAT

Une première pour ces artisans, issus à 90% du tissu économique local, qui ont proposé une exposition unique dans le Pays Sud Toulousain.

Un salon où les exposants ont prouvé que l'artisanat est indispensable et combien présent dans les zones rurales. Un vrai savoir-faire, un service de proximité, un professionnalisme mis en œuvre pour répondre à la demande de chacun en respectant l'environnement.

Lors de l'inauguration, M. Patrick Massarutto maire de Longages, avec les élus du Pays sud toulousain, a salué l'initiative originale qui met en avant les artisans et entreprises locales et qui forment le tissu économique de notre région.

En plus des 46 artisans présents sur ce salon, la Chambre des Métiers, le Pays Sud Toulousain et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) proposaient des informations et des formations sur toutes les dispositions mises en place en faveur de l'éco-construction.

Ce salon organisé par COSEC (Comité d'Organisation du Salon Eco Construction) a pour vocation aussi de tisser des liens entre les artisans, un réseau déjà solide existe entre eux.

La réussite de ce 1^{er} salon encourage les organisateurs pour la prochaine édition qui aura lieu en avril 2011. ■

Lors de l'inauguration du Salon, Eric Salat, Maire de Mauzac, a reçu le soutien à cette initiative de Patrick Massarutto, maire de Longages, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Chambre des Métiers.



Cérémonie du 8 Mai

Un moment qui reste important dans la mémoire du village qui est l'occasion pour la municipalité de mettre à l'honneur nos anciens combattants lors de la cérémonie au Monument aux Morts. C'est aussi l'occasion d'une rencontre conviviale avec les habitants, nouveaux et anciens, sensibles à ce devoir de mémoire. ■

Une nouvelle vie pour les anciennes classes maternelles

Le bâtiment des anciennes classes de maternelles situés derrière la mairie sont en cours de réhabilitation. Il accueille provisoirement la bibliothèque municipale sur une partie. L'autre partie, entièrement rénovée est louée aux kinésithérapeutes de Longages qui vont déménagé de quelques mètres. ■



Fête de la musique

La traditionnelle fête de la musique du 21 juin dernier a été l'occasion de rencontres musicales riches entre musiciens, paroliers et chanteurs. Le public a pu apprécier les artistes en herbe, du plus petit au plus âgé, en passant par des groupes formés sur place. Le Comité des Fêtes assurait de son côté et proposait buvette et repas aux nombreux visiteurs. ■

Dimanche 9 mai MESSE A LA CHAPELLE DE LA LOUGE



Le père Brouard-Derval a célébré cette messe qui est une vieille tradition longagienne depuis le XVIII^e. A l'époque il y avait une procession qui partait de Bérat et Longages, tout le monde se rejoignait à la chapelle Notre-Dame de la Louge le premier dimanche de mai afin de demander à la Vierge de protéger les habitants et les récoltes des crues de la Louge. Dans les années 60, plusieurs pâtisseries se retrouvaient à la chapelle à cette occasion pour vendre leurs gâteaux.

Au niveau de sa construction la première chapelle a été détruite à la Révolution et reconstruite telle qu'elle apparaît aujourd'hui en 1876. Elle a été bénie le 1^{er} octobre 1880 et plusieurs paroissiennes ont fait don de divers éléments de la chapelle (statue, autel en marbre, etc.). La tradition orale veut qu'un agriculteur pris par une crue de la Louge a fait une prière pour la Vierge. Il a été sauvé et en remerciement a placé une statue de la Vierge dans le creux d'un arbre ; cet arbre est toujours resté vert. Plus tard une chapelle a été construite. ■

Commerces et entreprises locales CONSULTEZ LA LISTE SUR LE SITE DE LA MAIRIE et n'hésitez pas à faire appel à eux.

La diversité des commerces et entreprises de Longages vous font profiter d'un savoir-faire et de la proximité de services. En les sollicitant, vous favorisez le développement de la vie économique locale. ■

Dimanches 9 mai et 11 juillet VIDE-GRENIERS

Cette année encore, les vide-greniers de Longages ont été l'occasion de faire des heureux «à tous les étages». Les exposants, de plus en plus nombreux ont su profiter du moment de convivialité et faire de ces journées un excellent souvenir. ■

